

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER NOVEMBRE 2013)

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2265

concernant l'avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2013)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa* de l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur;

ATTENDU les parcours personnel et professionnel exceptionnels du candidat tel qu'il appert de ses notes biographiques et du mérite qui lui est reconnu de lui attribuer une telle distinction;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur doit prendre avis de la commission des études sur la ou les candidatures suggérées par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis positif au recteur afin que ce dernier requière de la présidence de l'Université du Québec et du conseil d'administration de l'UQO une recommandation favorable à l'effet d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Hervé Fischer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER NOVEMBRE 2013)

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2266

concernant l'avis de la commission des études au recteur relatif à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* (2013)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa* de l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur;

ATTENDU les parcours personnel et professionnel exceptionnels du candidat tel qu'il appert de ses notes biographiques et du mérite qui lui est reconnu de lui attribuer une telle distinction;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur doit prendre avis de la commission des études sur la ou les candidatures suggérées par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur André Manseau,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis positif au recteur afin que ce dernier requière de la présidence de l'Université du Québec et du conseil d'administration de l'UQO une recommandation favorable à l'effet d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Nancy Neamtan

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2267

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Renée Michaud,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2268

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Annie Devault,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études – programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle – aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2269

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Ruth Philion, appuyée par madame Renée Michaud,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2270

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme;

ATTENDU la recommandation du registraire;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants identifiés ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2271

concernant le projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU le projet de protocole d'entente entre l'UQAM et l'UQO régissant les modalités d'extension du programme de maîtrise en biologie;

ATTENDU la résolution du Département des sciences naturelles adoptée le 25 juillet 2012 à l'égard du projet d'extension à l'UQO du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la quatre-vingt-unième réunion de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 81-SCE-200 de la sous-commission des études du 2 octobre 2012;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Ruth Philion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'ouverture des admissions à la maîtrise en biologie à compter du trimestre d'automne 2013, selon un régime d'admission à temps partiel et à temps complet, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, sous réserve des autorisations nécessaires des instances concernées à l'UQAM et à l'UQO;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de rattacher, au moment de l'ouverture des admissions, le programme de maîtrise en biologie à l'unité de gestion du programme de deuxième cycle en sciences forestières et de la désigner dès lors sous l'appellation « unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences naturelles »;

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2271

concernant le projet d'extension du programme de maîtrise en biologie de l'UQAM

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'adoption du protocole d'entente entre l'UQAM et l'UQO régissant les modalités de l'extension du programme de maîtrise en biologie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2272

concernant le projet de création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création d'un programme de certificat en gestion et évaluation immobilières;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la quatre-cent-dix-huitième (418^e) réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives adoptant les descriptifs des cours;

ATTENDU la résolution 130-CMSA-13-02-13-02 du conseil du module des sciences de l'administration adoptant le projet de programme;

ATTENDU l'extrait non confirmé du procès-verbal de la quatre-vingt-cinquième réunion de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 85-SCE-205 de la sous-commission des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création d'un certificat en gestion et évaluation immobilières;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'ouvrir les admissions à temps partiel, aux trimestres d'automne seulement, et d'autoriser l'offre de ce programme sur une base de cohortes, et ce, dans la mesure où le 15 juillet de l'année 2013 et le 15 juin de chaque année subséquente, au moins 30 admissions aient été prononcées pour l'automne suivant;

DE DEMANDER au module des sciences de l'administration, de produire une planification de l'offre des cours pour chaque trimestre et pour l'ensemble du programme selon le plan de formation prévu au dossier;

DE RATTACHER le certificat en gestion et évaluation immobilières au module des sciences de l'administration.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2273

concernant la création d'un cours préparant à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait de procès-verbal numéro 660 de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières;

ATTENDU la résolution 84-SCE-202 de la sous-commission des études;

ATTENDU le descriptif de cours *IPSxxxx Synthèse des apprentissages et bachotage en soins de première ligne*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Francine Sinclair,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le descriptif du cours *IPSxxxx Synthèse des apprentissages et bachotage en soins de première ligne*;

DE RATTACHER le cours *IPSxxxx Synthèse des apprentissages et bachotage en soins de première ligne* au Département des sciences infirmières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2274

concernant l'avis au conseil d'administration sur une modification de la condition d'admission relative à la présentation d'un portfolio pour les programmes en arts

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution C-EMI-2013-13-3 du conseil de l'école multidisciplinaire de l'image;

ATTENDU le triptyque de modification de la condition d'admission pour les candidats admissibles sur la présentation d'un portfolio;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Annie Devault,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration la modification de la condition d'admission pour les candidats admissibles sur la présentation d'un portfolio de la manière suivante :

Les candidats admissibles sur présentation d'un portfolio doivent respecter les normes suivantes :

Le portfolio doit comporter 10 éléments. Les éléments présentés peuvent être des recherches personnelles, des réalisations ou des travaux académiques, tels que concepts de design graphique, éléments multimédias (cours film, œuvres, application, site web, etc.) Ces travaux peuvent être présentés sous format numérique gravé (PDF, JPG), ou sous la forme d'un cartable de réalisations originales imprimées. En plus du portfolio, le candidat peut joindre l'adresse de son site Web. (Vérifiez que les liens et fichiers sont fonctionnels).

Les éléments doivent être respectivement identifiés, numérotés et accompagnés d'une fiche descriptive (titres, techniques, dimensions, années). Les portfolios seront retournés après l'étude des demandes d'admission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2275

concernant la modification de la condition d'admission au programme de baccalauréat en génie informatique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 2013-CMG-03 du conseil de module de l'ingénierie;

ATTENDU l'exigence de connaissances mathématiques comme condition d'admission au baccalauréat en génie informatique;

ATTENDU les descriptifs des cours MAT0103 *Mathématiques générales* et MAT1023 *Éléments de mathématiques pour l'informatique*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Ruth Philion,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de remplacer le cours d'appoint MAT0103 *Mathématiques générales* pour le cours MAT1023 *Éléments de mathématiques pour l'informatique* dans le libellé des conditions d'admission du baccalauréat en génie informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2276

concernant la modification du certificat en traduction professionnelle (4083)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution UQO-MDL-27-04-2012.3 du conseil de module des lettres;

ATTENDU le triptyque de la modification du certificat en traduction professionnelle;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Francine Sinclair,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le certificat en traduction professionnelle (4083) en ajoutant les cours TRA1233 *Initiation à la traduction littéraire* et TRA1243 *Traduction anglaise I* dans la liste des cours optionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2277

concernant le projet de retrait du cours ENS6073 *Pédagogie de la formation à distance* des programmes de maîtrise en éducation

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 78-MEDU-14 du comité de programmes de deuxième cycle en éducation;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne,

IL EST RÉSOLU :

DE RETIRER le cours ENS6073 *Pédagogie de la formation à distance* de la liste des cours optionnels de la maîtrise en éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2278

concernant le projet de modification du certificat en administration (4122)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification du certificat en administration (4122);

ATTENDU la résolution 300-CE-2213 de la commission des études de l'UQO en date du 31 mai 2012 concernant la modification des programmes de baccalauréat (7127) et de certificat en administration (4122);

ATTENDU la résolution 130-CMSA-13-02-13-03 du conseil de module des sciences de l'administration;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Francine Sinclair,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du certificat en administration (4122).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2279

concernant le projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039);

ATTENDU la résolution 300-CE-2213 de la commission des études de l'UQO en date du 31 mai 2012 concernant la modification des programmes de baccalauréat (7127) et de certificat en administration (4122);

ATTENDU la résolution 130-CMSA-13-02-13-04 du conseil de module des sciences de l'administration;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par madame Ruth Phillion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification de la mineure en pratiques administratives (8039).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2280

concernant un avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la difficulté à atteindre la moyenne cible institutionnelle de quinze étudiants par groupe cours au deuxième cycle observée depuis quelques trimestres;

ATTENDU que le programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes est fréquenté par un nombre restreint d'étudiants et que les cours mis à l'horaire pour permettre à ces étudiants de cheminer dans leur formation ont des nombres faibles d'inscriptions;

ATTENDU le nombre peu élevé d'étudiants inscrits dans ce programme;

ATTENDU que l'offre de ce programme exige la mise à l'horaire de cours de deuxième cycle qui ne font pas partie d'autres programmes d'études et dont la taille fait en sorte de diminuer la moyenne du nombre d'étudiants par groupe au deuxième cycle;

ATTENDU la demande d'avis formulée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès du comité de programme;

ATTENDU l'avis transmis par le comité de programme demandant à ce que les admissions ne soient pas suspendues;

ATTENDU que cet avis ne laisse pas entrevoir un redressement de la situation;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

DE FORMULER un avis favorable au conseil d'administration à l'effet de suspendre les admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes à compter de l'automne 2013.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2281

concernant un avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions au certificat en politiques publiques du travail

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance d'atteindre la moyenne cible institutionnelle du nombre d'étudiants par groupe cours;

ATTENDU que le certificat en politiques publiques du travail est fréquenté par un très petit nombre d'étudiants;

ATTENDU la demande d'avis formulée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès du conseil de module;

ATTENDU l'avis favorable transmis par le conseil de module relativement à la suspension des admissions à ce programme;

ATTENDU l'évaluation en cours des programmes de premier cycle en relations industrielles;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne,

IL EST RÉSOLU :

DE FORMULER un avis favorable au conseil d'administration à l'effet de suspendre les admissions au certificat en politiques publiques du travail à compter de l'automne 2013;

D'INVITER le doyen des études à discuter avec les professeurs spécialistes de ce domaine, des opportunités qui pourraient se présenter à l'UQO afin d'offrir une formation dans ce domaine sous un format différent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2282

concernant un avis au conseil d'administration relativement à la suspension des admissions aux programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la difficulté à atteindre la moyenne cible institutionnelle de quinze étudiants par groupe cours au deuxième cycle observée depuis quelques trimestres;

ATTENDU que les programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives sont fréquentés par un nombre restreint d'étudiants et que les cours mis à l'horaire pour permettre à ces étudiants de cheminer dans leur formation ont des nombres faibles d'inscriptions;

ATTENDU que l'offre de ce programme exige la mise à l'horaire de cours de deuxième cycle qui ne font pas partie d'autres programmes d'études et dont la taille fait en sorte de diminuer la moyenne du nombre d'étudiants par groupe au deuxième cycle;

ATTENDU la demande d'avis formulée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès du comité de programme;

ATTENDU l'avis transmis par le comité de programme demandant à ce que les admissions ne soient pas suspendues;

ATTENDU que l'Université ne devrait pas envisager l'offre régulière de ses programmes en utilisant une formule de supervision individuelle pour offrir des cours réguliers;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Marc Landry,

IL EST RÉSOLU :

DE FORMULER un avis favorable au conseil d'administration à l'effet de suspendre les admissions au programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives et au DESS en gestion des entreprises collectives à compter de l'automne 2013.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 309-CE-2283

concernant la création d'un comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent neuvième réunion tenue le jeudi 14 mars 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le rapport déposé par le groupe de travail sur la prévention du plagiat;

ATTENDU l'importance de doter l'UQO d'un levier permanent de réflexion en matière d'intégrité dans les études;

ATTENDU qu'une stratégie globale en cette matière ne saurait se résumer au traitement des dénonciations de plagiat;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Annie Devault,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat;

D'INVITER le doyen des études à proposer à la commission des études, un projet de mandat lors de la réunion du mois d'avril;

DE DEMANDER au secrétaire général de procéder à l'appel de candidatures auprès des professeurs, des personnes chargées de cours et des étudiants en vue de former le comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général